

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 octobre 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

### **Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021**

**2021 DDCT 16** Subventions (120.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à trente-deux associations.

**M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur**

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 septembre 2021, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 32 associations ;

Vu l'avis du conseil du secteur Paris Centre en date du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 7<sup>ème</sup> arrondissement du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 9<sup>ème</sup> arrondissement du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 10<sup>ème</sup> arrondissement du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 12<sup>ème</sup> arrondissement du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 15<sup>ème</sup> arrondissement du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 19<sup>ème</sup> arrondissement du 28 septembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 20<sup>ème</sup> arrondissement du 28 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 5<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Dans le secteur Paris Centre :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 7.000 € est attribuée à l'association LE QUATRIEME CAFE (195217) située 5 rue Pérée, 75003 PARIS, pour l'action « Fonctionnement courant de l'association pour l'année 2021 » (2021\_02757).

Dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement :

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.000 € est attribuée à l'association CENTRE D'INFORMATION ET D'ANIMATION DU 7EME INTER 7 (20145) située 105 rue Saint Dominique, 75007 PARIS, pour l'action « Financement des actions d'Inter 7 en faveur du lien social et de l'animation locale » (2021\_02621).

Dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement :

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association TOUT AUTRE CHOSE (18990) située 40 rue Milton 75009 PARIS, pour l'action « Demande de renouvellement CPO Vie association, jeunesse et démocratie » (2021\_00200).

Dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement :

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association QUARTIER PARTAGE (185604) située 206 quai de Valmy, 75010 PARIS, pour l'action « Tous voisins de quartier » (2021\_02913).

Dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement :

Article 5 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association ASSOCIATION MATHYS (192959) située 42-44 rue J. Hillairet, 75012 PARIS, pour l'action « Activités intergénérationnelles et de participation à la vie citoyenne dans le respect de la laïcité » (2021\_00268).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association REGIE DE QUARTIER FECAMP 12 (49544) située 51 rue de Fécamp, 75012 PARIS, pour l'action « Le Local interassociatif au service de la vie associative et citoyenne pour l'année 2021 » (2021\_02609).

Dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement :

Article 7 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée à l'association CAFE ASSOCIATIF PERNETY (18065) située 8 rue Sainte Léonie, 75014 PARIS, pour l'action « Valorisation du bénévolat et création d'un collectif de cafés associatifs » (2021\_02367).

Dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement :

Article 8 : Une subvention d'un montant de 4.000 € est attribuée à l'association REFLETS 15 (5102) située 59 B rue Emeriau, 75015 PARIS, pour l'action « soutien aux activités et aide au redémarrage des activités » (2021\_09397).

Dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement :

Article 9 : Une subvention d'un montant de 4.000 € est attribuée à l'association PROGRAMME ASSOCIATIF RADIOPHONIQUE D'INTERET SOCIAL P.A .R. I. S (129822) située 1 rue de la Solidarité, 75019 PARIS, dont 2 000 € pour l'action « Aide à la diffusion d'une radio associative locale, d'expression et sans publicité (pluriannuelle) » (2021\_02613) et 2.000 € pour l'action « Anniversaire des 40 ans des Radios-libres » (2021\_03757).

Dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement :

Article 10 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association DES CRIS DES VILLES (196554) située 23 rue du Docteur Potain, 75019 PARIS, pour l'action « Université populaire de la ville » (2021\_02586).

Article 11 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association PETITS OISEAUX PRODUCTION POP (19675) située 320 rue DES PYRENEES, 75020 PARIS, pour l'action « Aides aux Associations pour la réalisation de la 25e édition des Nocturbaines » (2021\_02412).

Actions couvrant plusieurs arrondissements :

Article 12 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association INITIATIVES ET CHANGEMENT (16242) située 22 rue de la Saïda - Maison des associations, 75015, PARIS, pour l'action « Formation des Conseils Municipaux des Enfants (CME) à la citoyenneté engagée » (2021\_02584).

Article 13 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association CENTRE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT CRID (20975) située 14 passage Dubail, 75010 PARIS, pour l'action « Festival des Solidarités ‘ Fédérer et accompagner les acteurs parisiens pour un monde plus solidaire » (2021\_05121).

Article 14 : Une subvention d'un montant de 7.000 € est attribuée à l'association COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES CAC (181473) située 108 rue Saint Maur, 75011 PARIS, pour l'action « Université des savoirs associatifs » (2021\_02488).

Article 15 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association COTRAVAUX - RÉSEAU D'ACTEURS DU TRAVAIL VOLONTAIRE (2182) située 11 rue de Clichy, 75009 PARIS, pour l'action « Des volontariats pour tous et partout » (2021\_02323).

Article 16 : Une subvention d'un montant de 4.000 € est attribuée à l'association E-GRAINE ILE DE FRANCE (95781) située 204 rue de Crimée, 75019 PARIS, pour l'action « Cultiver l'envie d'agir des Parisiens pour un monde solidaire et responsable - Année 2021 » (2021\_02603).

Article 17 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association EUROPARTENAIRES (192178) située 12 cite Malesherbes, 75009 PARIS, pour l'action « Promotion de la citoyenneté européenne et démocratie participative » (2021\_04692).

Article 18 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association GENERATION D'AVENIR (197365) située 133 boulevard Malesherbes, 75017 PARIS, pour l'action « "Expression Citoyenne" » (2021\_04981).

Article 19 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée à l'association INSTITUT DE LA CONCERTATION ET DE LA PARTICIPATION CITOYENNE ICPC (180814) située 35 rue du Sentier, 75002 PARIS, pour l'action « Réseau d'élus engagés dans la participation citoyenne » (2021\_02588). La Maire de Paris est autorisée à signer la convention pluri-annuelle d'objectifs jointe.

Article 20 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée à l'association LA FOURMILIERE (197238) située 19 avenue Hoche, 75008 PARIS, pour l'action « Structuration de l'association (recrutements, locaux) » (2020\_10916).

Article 21 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée à l'association LES 150 (197739) située 9 place d'Iéna, 75016 PARIS, pour l'action « Soutien à l'association les 150 de la convention citoyenne pour le climat. » (2021\_07935).

Article 22 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée à l'association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PARIS MOUVEMENT D'EDUCATION POPULAIRE FEDERATION DE PARIS DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (17156) située 167 boulevard de la Villette, 75010 PARIS, pour l'action « Juniors Associations : un outil pour le développement d'une culture de l'engagement associatif » (2021\_02551).

Article 23 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association MEMOIRE ET RACINES DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DE LA CO GESTION (19375) située 11 RUE Cels, 75014 PARIS, pour l'action « Les CICA, participation des associations à la vie de l'arrondissement et au dialogue avec les élus » (2021\_02565).

Article 24 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association PARTI CIVIL (197205) située 12 rue Roger, 75014 PARIS, pour l'action « Financement cercles de réflexion - participation citoyenne et débat public » (2021\_02540).

Article 25 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association PASSION, PROXIMITE, PARCOURS (189714) située 103 boulevard Macdonald, 75019 PARIS, pour l'action « Ateliers « Savoir parler simplement de son métier » / Vie associative » (2021\_02594).

Article 26 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association RESPIRE, ASSOCIATION NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR ET LA DEFENSE DES VICTIMES DE LA POLLUTION (180632) située 1 place des 2 Ecus, 75001 PARIS, pour l'action « Atelier citoyen d'urbanisme » (2021\_02530).

Article 27 : Une subvention d'un montant de 4.000 € est attribuée à l'association RESSOURCES ALTERNATIVES (159802) située 112 rue des Couronnes, 75020 PARIS, pour l'action « S'allier et agir pour mieux comprendre la société et la transformer » (2021\_02427).

Article 28 : Une subvention d'un montant de 2.000 € est attribuée à l'association SHAREIT.IO (195635) située 47 avenue des Landes, 92150 SURESNES, pour l'action « Financement d'un poste pour permettre à plus d'associations parisiennes de se digitaliser » (2021\_02477).

Article 29 : Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée à l'association STAR SCIENCE TECHNOLOGIE ART RECHERCHE (12185) située 44 rue de l'Échiquier, 75010 Paris, pour l'action « Ateliers-débats de l'Université du Bien Commun à Paris - Participation citoyenne » (2021\_02525).

Article 30 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée à l'association STARTING-BLOCK (8264) située 50 rue des Tournelles, 75003 PARIS, pour l'action « Vie associative, participation citoyenne et débat public par les jeunes pour les jeunes » (2021\_02596).

Article 31 : Une subvention d'un montant de 1.500 € est attribuée à l'association SUICIDE ECOUTE (5341) située 33 rue Linné, 75005 Paris, pour l'action « Formation des écoutants de Suicide Ecoute » (2021\_02129).

Article 32 : Une subvention d'un montant de 5.000 € est attribuée à l'association ZEMUS (196832) située 8 rue du Général Renault, 75011 PARIS, pour l'action « Ateliers cybercitoyens : nouveaux apprentissages et pratiques pédagogiques innovantes. » (2021\_01938).

Article 33 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**